

## Pacte fédéral

**Date: 29 novembre 2007**

### Florence Reuter et Louis Michel signent le Pacte Fédéral



Florence Reuter et **Louis Michel**, Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, viennent de signer en leur qualité de membres du Mouvement Réformateur le «*Pacte fédéral*» de l'association BPlus, qui veut à travers son action maintenir le modèle fédéral belge et créer un climat de confiance entre les responsables politiques du nord et du sud du pays.

**Florence Reuter** et Louis Michel étaient parmi les douze personnalités politiques issues de huit partis démocratiques de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre à signer ce pacte, qui opte, dans le cadre du maintien du modèle fédéral belge, pour la «*régionalisation*» et/ou la «*refédéralisation*» de certaines compétences, «*si ces modifications améliorent le bien-être de tout citoyen belge*».



Le Pacte, créé à l'initiative de l'asbl **BPlus**, voudrait établir un état d'esprit visant à réaliser une réforme de l'Etat au profit de tous les citoyens belges, Flamands, Wallons et Bruxellois, dans le respect de chaque groupe linguistique.

Les signataires de ce Pacte s'engagent donc à respecter les principes qui y sont énoncés, sans que cela ne les lie de quelque manière que ce soit à l'asbl BPlus.

Le Pacte fédéral a reçu l'appui de plusieurs « parrains » et « marraines », étant des personnalités politiques belges de premier plan provenant des deux côtés de la frontière linguistique et de différents courants idéologiques.

### Le Pacte Fédéral considère que :

- Le modèle fédéral, dont la solidarité interpersonnelle est un des piliers, est celui qui correspond le mieux aux réalités de la société belge et de ses différentes composantes.
- L'évolution de ce modèle ne peut en aucun cas mener au séparatisme, qui doit être rejeté sous toutes ses formes.
- La plus-value multiculturelle de la Belgique se doit d'être mise en valeur et l'apprentissage de la langue des autres Communautés intensifié.

- Les futures régionalisations et refédéralisations de compétences nécessaires ne peuvent être crédibles que si elles améliorent le bien-être de tous les citoyens belges, quelle que soit la Région où ils habitent.
- Toute réforme institutionnelle se doit de moderniser notre modèle fédéral et de le rendre plus efficace.
- Il nous faut œuvrer constamment au dialogue, à la concertation et à la compréhension mutuelle entre les trois communautés linguistiques de notre pays.
- La collaboration entre les entités fédérées en ce qui concerne leurs attributions respectives sera développée.
- L'autorité fédérale doit prévoir des mécanismes de résolution de conflits entre les Communautés et les Régions.